

CONCOURS D'IDEEES

Ouvert aux professionnels, aux étudiants en architecture, urbanisme, designers...

**Conception d'un stand amovible pour
participation dans les foires et évènements**

REGLEMENT DE CONCOURS

1. Organisateur du Concours

Le concours est organisé par l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie (ANME). Il s'agit de la conception d'un stand amovible pour participation dans les foires et évènements Inspiré de la tendance actuelle des stands modernes et smart en respectant la charte graphique de l'ANME et ses domaines d'interventions.

Le stand doit être amovible, utilisable pour des superficies variables (9m², 12m², 18m², 36m², 48m²)

2. Calendrier

- . **28 Juillet 2023:** Ouverture des inscriptions
- . **04 Aout 2023:** Clôture des inscriptions
- . **18 Aout 2023:** Date limite de réception des rendus
- . **23 Aout 2023:** Réunion de la commission d'évaluation
- . **31 Aout 2023:** Publication des résultats

3. Conditions de participation des candidats

Le concours est ouvert aux professionnels d'architecture, d'urbanisme, designers... et aux étudiants de niveau master ou au-delà, inscrits pour l'année universitaire 2022-2023 dans les écoles d'architectures ou des arts et des métiers, d'urbanisme, de paysage, de design ou d'ingénieurs.

En cas d'inscription en équipe, le mandataire devra impérativement correspondre aux critères ci-dessus. Les candidats peuvent répondre seuls ou en équipe.

La langue du concours est le français.

Inscriptions

Le dossier d'inscription est à envoyer par mail à l'adresse, contact@anme.tn avant le 04 Aout 2023 à 17h

Ce dossier comprend :

- Le formulaire d'inscription – à remplir ou à télécharger sur le site ww.anme.tn
- Une photocopie de la carte professionnelle ou document attestant de la catégorie professionnelle du candidat (patente par exemple) ou carte d'étudiant pour le mandataire de l'équipe. Cette donnée permettra de vérifier la catégorie du candidat ou l'équipe.

Dossier de rendu

Les dossiers sont à déposer ou envoyés par la poste (cachet de la poste faisant foi) avant le **18 Aout 2023** à 12H à l'adresse suivante :

1, avenue u Japon – cité administrative - Montplaisir

Concours Conception d'un stand

4. La composition du dossier de rendu

Chaque équipe ou candidat devra fournir :

Un dossier administratif	<ul style="list-style-type: none">– Le formulaire de présentation du candidat dument rempli (à télécharger sur le site ww.anme.tn)– Document attestant de la catégorie professionnelle du candidat (Copie de la patente ou le registre de commerce pour les professionnels et copie de la carte d'étudiant pour les étudiants).– Le règlement du concours signé par le candidat
--------------------------	---

Un dossier technique	<ul style="list-style-type: none"> - Une note explicative du projet qui devra indiquer la perception du candidat et ses objectifs. - Une présentation Powerpoint du stand mettant l'accent sur sa faisabilité technique, son originalité et son adéquation avec les différentes activités de l'agence. - Une note de calcul mentionnant tous les détails techniques du stand : dimension, matériaux, équipements, mobilier, écrans numérique, et tous composants utilisés pour l'agencement du stand en mentionnant le prix unitaire en HT. - Un plan détaillant l'agencement du stand. - Les fiches techniques des équipements à utiliser - Un visuel 3D montrant toutes les composantes du stand
----------------------	--

5. La sélection des projets

Une commission d'évaluation examinera, au mois d'aout, l'ensemble des propositions afin de les analyser.

La commission d'évaluation se réunira le 23 Aout 2023 afin de sélectionner le projet lauréat. Celui-ci désignera par catégorie [étudiants et professionnels] un projet lauréat.

6. Critères de sélection

La commission d'évaluation observera :

- le respect de la nature d'activité de l'ANME.
- Le respect de la charte graphique de l'ANME.
- La prise en compte de l'ensemble des besoins de l'ANME.
- La capacité du projet à être créatif, sobre et attrayant pour les visiteurs des salons et professionnelles du métier.

Le stand devra présenter les différentes activités de l'ANME : efficacité énergétique et énergie renouvelable

Les concourants devront se projeter dans le contexte d'une commande réelle, et d'une mise en œuvre simple

7. Les prix

Les prix seront décernés :

Aux étudiants :

- Un prix de : 3 000 DT

Aux professionnels :

- Un prix de : 5 000 DT

Les projets primés seront publiés sur le site ANME www.anme.tn, et les différentes pages de ses réseaux sociaux.

Les prix seront remis aux candidats individuels ou aux mandataires des équipes lauréates. Le jury se réserve le droit de ne pas accorder de prix si la qualité ou le nombre de projets reçus est insuffisant.

8. Questions

Les candidats pourront poser des questions écrites, relatives au dossier du concours, avant le 11 Aout 2023.

Les questions devront être posées via des emails sur contact@anme.tn

9. Avis de concours et annonce des résultats

Le concours est annoncé sur Internet, les résultats seront rendus publics sur le site internet de l'ANME et ces réseaux sociaux. Les équipes lauréates et/ou sélectionnées seront avisées par courrier à l'adresse du mandataire désigné.

10. Propriété intellectuelle- Droit à l'image

Les créations produites par les candidats à l'occasion de ce concours demeurent une propriété partagée entre le candidat et l'organisateur (ANME).

Chaque candidat atteste et garantit que les créations qu'il engage dans le concours sont des créations originales et ne constituent pas des contrefaçons ou des copies.

Chaque candidat s'engage à accepter la publication de leur identité et la présentation de leur projet à des fins informatives, promotionnelles ou médiatiques dans le cadre du présent concours, quel que soit le mode de diffusion de ces informations (dossier de presse, publication, exposition, etc.).

Chaque candidat s'engage à céder à l'organisateur et à ses partenaires le droit d'utilisation de son image, de ses nom et prénom pour l'exploitation de photographies, d'interview, de vidéos prises pendant le concours et qui pourraient être utilisées par l'organisateur et ses partenaires pour promouvoir cette opération (communication interne, externe, papier, vidéo, internet).

11. Informatique et libertés

Pour participer au concours, les candidats doivent fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse, etc.). Cela permettra le bon fonctionnement du concours. Ces informations seront enregistrées et sauvegardées le temps nécessaire à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et l'acheminement des prix. Elles ne seront pas conservées au-delà de la proclamation des résultats.

12. Dispositions diverses

La langue du concours est le français.

La participation à ce concours implique l'accord des concurrents et leur acceptation du présent règlement dans son intégralité. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. En cas d'ambiguïté et de litiges, les interprétations que donnera le président de la commission d'évaluation du présent règlement, du sujet et du dossier de concours feront autorité. En cas de force majeure, l'ANME se réserve le droit de reporter, d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats ne pourront prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.